

Tout savoir sur...

L'entrée en maison de retraite



- Comment choisir sa maison de retraite ?
- Financer un séjour en maison de retraite
- Bien préparer l'entrée en maison de retraite

1

Comment choisir sa maison de retraite ?

Quand faut-il envisager d'intégrer un établissement ?

Si le maintien à domicile est privilégié le plus longtemps possible, dès lors qu'une assistance à domicile devient nécessaire en permanence, l'entrée en maison de retraite apparaît comme la meilleure solution, pour l'aîné et son aidant.

Quels sont les avantages de la maison de retraite ?

Les raisons qui poussent les personnes âgées à choisir un établissement ont toutes pour objectif de leur assurer une meilleure qualité de vie :

- Bénéficier d'un suivi médical de qualité et de la présence du médecin coordonnateur.
- Profiter d'un environnement adapté et sécurisé.
- Disposer de prestations variées (animations, ateliers thérapeutiques, sorties...).
- Rompre la solitude et entretenir une vie sociale.

Identifier les besoins de la personne âgée

Plusieurs critères doivent vous guider, les plus cruciaux étant le degré de dépendance de la personne âgée et les soins médicaux qu'elle nécessite.

Puis le cadre et les prestations proposées seront pris en compte. Il sera important d'effectuer des visites afin de vérifier la sécurité et l'hygiène des lieux, la formation du personnel, la restauration ainsi que la diversité des animations.



À savoir

Le GIR est le niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES ?

Les structures pour personnes âgées valides

Ce type d'établissement permet aux seniors autonomes d'avoir une vie sociale tout en bénéficiant de services collectifs et d'un environnement plus sécurisé.

- **La résidence autonomie**

Intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, elle permet une indépendance de vie et propose de nombreux équipements et services, mais n'offre pas de soins médicaux.

- **L'accueil de jour**

Il est destiné aux personnes âgées vivant à domicile qui ne peuvent ou ne veulent pas rester chez elles en journée.

Les établissements médicalisés

Ces établissements accueillent les personnes âgées dépendantes ayant besoin de soins et d'aide dans les actes de la vie quotidienne. Leur prise en charge comprend l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

- **Les EHPAD, établissements pour personnes âgées dépendantes**

Fortement médicalisés, ils peuvent accueillir des résidents très dépendants (GIR 1 et 2).

- **Les services hospitaliers**

Il s'agit de services spécialisés (USLD, UCC) au sein d'hôpitaux qui prennent en charge des pathologies lourdes.

LES UNITÉS EN SERVICE HOSPITALIER

Les USLD, unités de soins

longue durée

Situées au sein des hôpitaux, ces structures accueillent des personnes dépendantes dont l'état nécessite des soins médicaux continus.

Les UCC, unités cognitivo-

comportementales

Elles sont destinées à l'accueil de patients valides atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée (troubles du comportement).

2

Financer un séjour en maison de retraite

Quels sont les tarifs ?

Les tarifs des maisons de retraite varient selon les régions et les établissements et peuvent osciller entre 1400 euros mensuels en province à plus de 3000 euros en Ile-de-France. Le prix d'un séjour en maison de retraite se décompose en trois parties, certaines pouvant être subventionnées et d'autres restant à charge du résident.

Le mode de tarification

Ce tarif se décompose en trois parties, certaines pouvant être subventionnées et d'autres restant à la charge du résident.

1. Le tarif "Soins"

Relatif aux prestations médicales, il est payé par l'assurance maladie qui fixe un niveau de dotations par établissement.

2. Le tarif "Dépendance"

Il concerne l'accompagnement des personnes dépendantes. Il est largement pris en charge

par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) attribuée par les conseils généraux en fonction du degré de dépendance du résident et de ses ressources.

3. Le tarif "Hébergement"

Ce tarif, qui reste à la charge du résident, prend en compte le logement, l'entretien, la restauration et les animations.



À savoir

Des avantages fiscaux peuvent être obtenus dans le cadre des frais engagés pour la dépendance des personnes âgées (réductions d'impôts, allègement des charges sociales, exonération de la taxe d'habitation...).

Comment financer un hébergement ?

Plusieurs aides sont disponibles :

- **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Cette aide, destinée aux personnes âgées dépendantes, permet de couvrir une partie du tarif dépendance fixé par l'établissement d'accueil.

- **Les aides au logement**

Les allocations logement (APL, ALS) ou l'aide sociale à l'hébergement (ASH) peuvent être allouées à une personne âgée hébergée dans une maison de retraite lorsque ses ressources sont insuffisantes.

- **L'obligation alimentaire**

Réclamée auprès des proches parents dans la mesure de leurs moyens, l'obligation alimentaire permet de compléter la participation de la personne âgée aux frais d'hébergement.

Pour aller + loin

Pour tout savoir sur les aides disponibles, consultez le guide "L'APA et autres aides sociales" sur www.retraiteplus.fr.

ZOOM SUR L'APA

L'APA pas à pas

Pour bénéficier de l'APA, il faut :

- Avoir plus de 60 ans
- Résider en France ou y séjourner de façon régulière
- Être en perte d'autonomie

Elle est destinée à financer soit :

- Un maintien à domicile
- Des frais d'hébergement en maison de retraite

Les démarches à faire :

- Retirer un dossier auprès du CCAS ou du Conseil Départemental
- Faire évaluer par un médecin le GIR (degré de dépendance) de la personne âgée
- Attendre le plan d'aide personnalisé de l'équipe médico-sociale
- Attendre la conclusion de l'instruction du Conseil Départemental
- Une fois le plan d'aide accepté et le montant fixé par le Conseil Départemental, l'APA est versée de façon mensuelle à la personne âgée

3

Bien préparer l'entrée en maison de retraite

Trouver une place disponible

Les conseillers Retraite Plus sont informés en temps réel des places disponibles et de leurs tarifs grâce à une base de données référençant plus de 2000 établissements sur toute la France ainsi que leurs spécificités :

- **Le type de chambres**
(individuelle, double, jumelée)
- **Les équipements**
(climatisation, jardin, confort, système d'alarme...)
- **Le niveau de médicalisation**
(personnel formé, séances de rééducation...)
- **La variété des animations**
(ateliers, sorties...)

Toutes informations permettent d'orienter les familles vers des maisons de retraite adaptées. Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit, contactez le 01 84 17 46 47.

Quelles sont les démarches?

Une fois l'établissement choisi, il faut fixer une rencontre avec le directeur et le médecin coordonnateur afin de remplir le dossier d'admission.

La commission d'admission communiquera ensuite sa décision en fonction des indications médicales et des disponibilités. Dans le mois suivant l'admission, un contrat de séjour devra être signé entre l'établissement et le résident.



À savoir

Même si les facultés de la personne âgée sont altérées, essayez de l'associer au maximum aux visites. Son attitude et son ressenti sur place seront de bons indicateurs.

Bien préparer l'entrée en établissement

Pour rendre l'emménagement plus agréable, il est possible d'apporter du petit mobilier afin de personnaliser la chambre du futur résident. En général, le linge est fourni par l'établissement.

Il faut savoir que certaines maisons de retraite prévoient une période d'essai. L'admission n'est pas alors considérée comme définitive. Il faudra également penser à régler les détails concernant le logement anciennement occupé par la personne âgée (résiliation du bail, mise en vente ou en location...).

Enfin, gardez en tête qu'une bonne intégration en maison de retraite est l'aboutissement d'un parcours progressif qui nécessite forcément un temps d'adaptation.

Pour aller + loin

Le guide pratique complet "Réussir l'entrée en maison de retraite" est consultable sur www.retraiteplus.fr.

ADRESSES UTILES

Le conseil départemental

Il est en charge de l'aide à l'autonomie pour les personnes âgées vivant dans le département. On peut s'y adresser pour faire une demande d'APA, obtenir la liste des services d'aide à domicile et la liste des structures d'hébergement.

► www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/conseil-departemental

Le CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique

Ce lieu d'accueil a pour but d'informer les personnes âgées et leurs proches, et de favoriser une collaboration entre les professionnels.

► www.clic-info.personnes-agees.gouv.fr

L'organisme Retraite Plus

Cet organisme informe et aide gratuitement les personnes âgées et leurs familles dans leur recherche de maison de retraite.

► www.retraiteplus.fr
► Numéro : 01 84 17 46 47



90 000 familles

ont déjà bénéficié de notre service gratuit et ont trouvé **une maison de retraite dans les meilleurs délais.**



RETRAITE PLUS
Plus que du conseil

Rejoignez les milliers de familles qui ont fait confiance à Retraite Plus, leader français de l'orientation gratuite en maison de retraite. Il vous suffit de nous contacter via notre site internet ou en appelant un conseiller en gérontologie :

N° Fixe 01 84 16 39 23

www.retraiteplus.fr